

# Les aides financières 2021 à la rénovation énergétique

## CONFÉRENCE

Rochefort le 20 Septembre 2021

Renaud PEISIEU  
Conseiller FAIRE



# Le Service FAIRE Savoie

Dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat en Savoie.

Des conseillers experts en rénovation énergétique :

- Aides financières
- Rénovation performante
- Economies d'énergies
- Energies renouvelables

Service indépendant, gratuit et ouvert à tous :

- Conseils téléphoniques
- Entretiens personnalisés
- Accompagnements complets de projets
- Permanences décentralisées partout en Savoie
- Animations (conférences, visites de chantiers...)



Les Particuliers savoyard en maison individuelle  
ou copropriétaire peuvent,  
Contactez le Service FAIRE Savoie

04 56 11 99 00

OU [info@faire73.fr](mailto:info@faire73.fr)



Le Service FAIRE Savoie est animé par l' 

# Des permanences locales/ des visites à domicile possible

## Permanences SMAPS


<b>NANCES</b> Maison du lac	Le 1 <sup>er</sup> lundi de chaque mois	13 h30 – 17h30
<b>PONT DE BEAUVOISIN</b> Pépinière d'entreprise Pravaz	Le 2 <sup>ème</sup> lundi de chaque mois	14h00 – 18h00
<b>YENNE</b> Siège de la communauté de commune	Le 4 <sup>ème</sup> lundi de chaque mois	14h00 – 18h00

Pour un projet concernant au moins deux travaux, **un conseiller peut se rendre sur place** afin d'aider le particulier ou une copropriété dans la hiérarchisation de ses choix

# Points d'attention



## Points d'attention pour que le client obtienne les aides

- 1- Etre un professionnel RGE
  - 2- Respecter des critères de performance minimale
  - 3- Le client doit déposer sa demande d'aide avant de signer le devis
- 



## **1. Les professionnels RGE**

Annuaire en ligne des entreprises RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

[www.faire.gouv.fr](http://www.faire.gouv.fr)



# 1. le professionnel RGE

## Ce qui doit être mentionné sur le devis et la facture :

- La date de la visite préalable ;
- La part « fourniture des matériels, TVA comprise » ;
- Les caractéristiques techniques, les critères de performance des matériaux ou équipements et les normes d'évaluation des performances ;
- Pour chaque équipement , bien dissocier le coût de l'équipement et de la pose
- Les surface d'isolants ou de capteurs solaires thermiques mises en œuvre ;
- Lorsque les travaux sont soumis à des critères de qualification, la mention du signe qualité RGE dont l'entreprise est titulaire correspondant à la nature des travaux effectués ;
- Dans le cas de l'acquisition de matériaux d'isolation thermique des parois vitrées, la mention que ces matériaux ont été posés en remplacement de parois en simple vitrage.
- Dans le cas de remplacement d'une chaudière fuel par un matériel éligible à la prime « coup de pouce chauffage » , bien mentionner cette spécificité dans le devis

## 2. Respecter les critères de performance minimale

Matériaux d'isolation thermique des parois opaques	Caractéristiques et performances
Murs en façade ou en pignon	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$
Planchers de combles perdus	$R \geq 7 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$
Rampants de toitures, plafonds de comble	$R \geq 6 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$
Planchers bar sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert	$R \geq 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$

$R$  : coefficient de résistance thermique (plus  $R$  est élevé, plus l'isolation est performante)

ATTENTION : certaines aides locales ont des critères plus exigeants, comme le Programme TESS, Communauté de communes de Cœur de Savoie, Communauté de Communes de Cœur de Maurienne Arvan ( $R$  mini : 4 - 7,5 - 7,5- 3,5 ).



### 3. Les aides doivent être sollicitées avant que le client signe le devis

(signature du devis / versement d'un acompte),

il est important **de bien le renseigner sur les démarches à réaliser et les conditions d'obtention des aides !**

Attendre le « feu vert » des  
financeurs

avant de démarrer les travaux pour certaines aides.

**Suite à ces démarches,**

**Le client peut signer les devis et faire réaliser les travaux**

Il conserve précieusement les devis et factures !

**Une fois la facture reçue, le client  
demande le versement des aides financières  
aux organismes sollicités.**

**Quelles aides ?**

## 2 Parcours possibles

*TVA à 5,5%*

MaPrimeRénov'

*Aide de l'État*

+

Prime CEE

*Aides des entreprises  
privées*

+

Eco Prêt à Taux  
Zéro

*Prêt bancaire*

+

Aides locales  
éventuelles

*Aide départementale TESS 2021  
+ Grand Chambéry  
+ Cœur de Savoie  
+ Cœur de Maurienne Arvan*

Parcours alternatif possible pour les revenus modestes et très modestes :

*TVA à 5,5%* + Habiter Mieux sérénité + Eco-Prêt à Taux Zéro + Aides locales **sauf TESS**

## La TVA à 5,5%

Le taux est appliqué directement sur la facture.

<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/plusieurs-taux-de-tva>

- Les professionnels : RGE ou non
- Le public concerné : tout public
- Le type de logement : logements achevés depuis plus de 2 ans ( neuf )  
(Maison ou appartement, résidence principale ou secondaire)
- Les revenus du foyer fiscal : tous les revenus
- Les critères techniques : les travaux d'amélioration de la qualité énergétique

Note : Cumulable avec toutes les aides



# Synthèse des aides financières

*TVA à 5,5%*

**MaPrimeRénov'**

*Aide de l'État*



# MaPrimeRénov'

*Aide de l'État*

- **Jusqu'à 20 000 € sur 5 ans** par logement pour les travaux de rénovation énergétique.
- ouverte à l'ensemble des **propriétaires occupants**
- ouverte à l'ensemble des **copropriétaires**
- Ouverture aux **propriétaires bailleurs**

Priorité à l'éradication des passoires thermiques  
Encouragement des rénovations globales plus ambitieuses



**maprimerénov'**

Mieux chez moi, mieux pour la planète

[www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr)

# MaPrimeRénov'

*Aide de l'État*

## Cumuls possibles avec d'autres aides

- Certificats d'économie d'énergie (CEE)
- Éco-prêt à taux zéro
- Aides proposées par les collectivités locales

**Attention, MaPrimeRénov' non cumulable avec l'aide « Habiter Mieux Sérénité » de l'ANAH sur les mêmes travaux.**

L'isolation du plancher bas, des combles perdus et le calorifugeage non éligibles à MaPrimeRénov'.

**Possibilité d'être accompagné par un mandataire** (déléataire des aides CEE, entreprises, collectivité...).

Le mandataire a la possibilité de préfinancer l'aide et de percevoir l'aide à la place du ménage.

Cependant un mandataire ne peut pas créer le compte du bénéficiaire.

Le bénéficiaire, une fois le compte créé, pourra ensuite adjoindre le mandataire de son choix si le tiers fait partie des mandataires répertoriés par MaPrimeRénov'.

<https://www.ecologie.gouv.fr/evolutions-maprimerenov>



# Les plafonds de ressources

*MaPrimeRénov'*

## Plafonds de ressources

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition			
	<b>MaPrimeRénov' Bleu</b> Anciennement très modeste	<b>MaPrimeRénov' Jaune</b> Anciennement modeste	<b>MaPrimeRénov' Violet</b> Revenus intermédiaires	<b>MaPrimeRénov' Rose</b> Revenus supérieurs
1	Jusqu'à 14 879 €	Jusqu'à 19 074 €	Jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	Jusqu'à 21 760 €	Jusqu'à 27 896 €	Jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	Jusqu'à 26 170 €	Jusqu'à 33 547 €	Jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	Jusqu'à 30 572 €	Jusqu'à 39 192 €	Jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	Jusqu'à 34 993 €	Jusqu'à 44 860 €	Jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personnes supplémentaires	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

# Le montant des aides

MaPrimeRénov'

Equipements/Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait * MaPrimeRénov' Bleu	Forfait * MaPrimeRénov' Jaune	Forfait * MaPrimeRénov' Violet	Forfait * MaPrimeRénov' Rose
	Rénovation globale (non cumulable avec maprimerenov travaux par travaux)	Je demande l'aide Habiter Mieux Sérénité		7 000 €	3 500 €
	Bonus de passoire (cumulable avec maprimerenov travaux par travaux ou rénovation globale)	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC) (cumulable avec maprimerenov travaux par travaux ou rénovation globale)	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
	Audit énergétique	500 €	400 €	300 €	-
	Chaudières à granulés	10 000 €	8 000 €	4 000 €	-
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	10 000 €	8 000 €	4 000 €	-
	Chauffage solaire	8 000 €	6 500 €	4 000 €	-
	Chaudières à bûches	8 000 €	6 500 €	3 000 €	-
	Pompes à chaleur air/eau	4 000 €	3 000 €	2 000 €	-
	Chauffe-eau solaire	4 000 €	3 000 €	2 000 €	-
	Poêles à granulés	3 000 €	2 500 €	1 500 €	-
	Poêles à bûches	2 500 €	2 000 €	1 000 €	-
	Foyers fermés, inserts	2 000 €	1 200 €	600 €	-
	Equipements solaires hybrides	2 500 €	1 000 €	1 000 €	-
	Chaudières à gaz très haute performance	1 200 €	800 €	-	-
	Réseaux de chaleur ou de froid	Jusqu'à 1 200 €	Jusqu'à 800 €	400 €	-
	Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	800 €	400 €	-



Un audit énergétique est obligatoire pour accéder au forfait « rénovation globale », « bonus pour les travaux permettant de sortir du statut de passoire énergétique » et « bonus Bâtiment Basse Consommation ».

# Le montant des aides

MaPrimeRénov'

**A noter :**  
Pas d'aides  
MaPrimeRénov' pour  
l'isolation des combles  
perdus et du  
plancher bas.

Aides possibles sur  
ces postes avec les  
primes CEE  
notamment !

	Dépose d'une cuve fioul	1 200 €	800 €	400 €	-
	Pompes à chaleur air-air	-	-	-	-
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	-	-	-
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	-	-	-
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	4 000 €	3 000 €	2 000 €	-
	Ventilation mécanique simple flux	-	-	-	-
	Isolation thermique des fenêtres et parois vitrées (seulement en cas de remplacement de simple vitrage par du double vitrage)	100 €/équipement	80 €/équipement	40 €/équipement	-
	Isolation des murs par l'extérieur (limitée à 100 m <sup>2</sup> )	75 €/m <sup>2</sup>	60 €/m <sup>2</sup>	40 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>
	Isolation des toitures terrasses	75 €/m <sup>2</sup>	60 €/m <sup>2</sup>	40 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>
	Isolation des murs par l'intérieur	25 €/m <sup>2</sup>	20 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>	7 €/m <sup>2</sup>
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	25 €/m <sup>2</sup>	20 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>	7 €/m <sup>2</sup>
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	25 €/m <sup>2</sup>	20 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>	-
	Isolation des combles perdus	-	-	-	-
	Isolation d'un plancher bas	-	-	-	-

# Copropriétés : les travaux des parties communes

MaPrimeRénov'

Les copropriétés éligibles doivent :

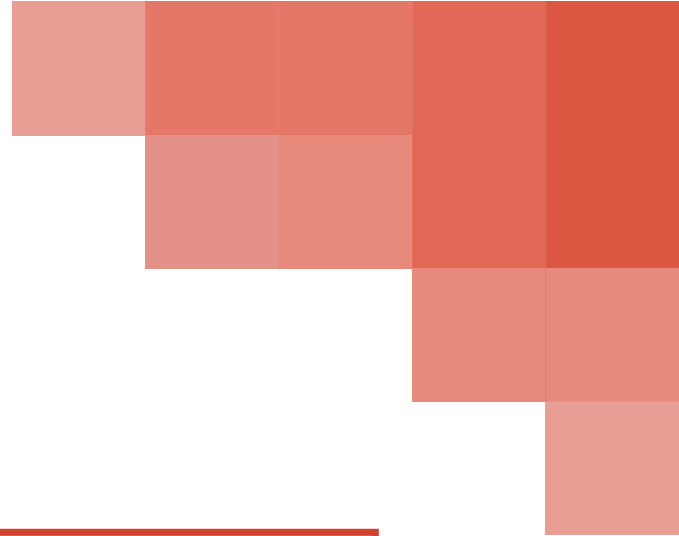
- avoir **plus de 15 ans**,
- être composées de **75 % minimum de lots de résidences principales**,
- être **accompagnées par une assistance à maîtrise d'ouvrage**
- permettre **un gain d'au moins 35 %**

MaPrimeRénov' Copropriété (plafond des travaux : 15 000 € par logement)	25 % du montant des travaux (avec un maximum de 3 750 € par logement)
Financement de l'accompagnement (prestation plafonnée à 600 € par logement)	30 % du montant de la prestation (un maximum de 180 € par logement et un minimum de 900 € d'aide par copropriété)
Bonus sortie de passoire (sous condition de sortie des étiquettes énergie F et G)	500 € par logement
Bonus bâtiment basse consommation (pour récompenser l'atteinte de l'étiquette énergie B ou A)	500 € par logement
Aide individuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 750 € pour les ménages aux revenus modestes (profil MaPrimeRénov'Jaune)</li> <li>• 1 500 € pour les ménages aux revenus très modestes (profil MaPrimeRénov'Bleu)</li> </ul>

+

<p><b>POUR LES COPROPRIÉTÉS FRAGILES</b> Abondement par l'Anah (non cumulable avec les CEE)</p>	<p>3 000 € par logement si la copropriété :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• présente un taux d'impayés supérieur à 8 %</li> <li>• est située dans un quartier en renouvellement urbain (NPNRU)</li> </ul>
<p><b>POUR LES AUTRES COPROPRIÉTÉS</b> Aide complémentaire</p>	<p>Cumul possible avec les CEE qui dépendent des économies d'énergie réalisées et sont en moyenne de l'ordre de 2 000 € x le nombre de logements</p>

ou



# Synthèse des aides financières

*TVA à 5,5%*

**MaPrimeRénov'**



**Prime CEE**

*Aide de l'État*

*Aides des entreprises  
privées*



# Les Certificats d'Économie d'Énergie

*Aides des entreprises  
privées*

## Comment fonctionnent les CEE ?

Obligation pour les fournisseurs d'énergie de financer les travaux d'économie d'énergie

Pour eux, il est nécessaire d'atteindre des quotas d'économie d'énergie sinon versement de fortes pénalités financières à l'Etat.

Ces entreprises achètent les économies d'énergie générées par certains travaux de rénovation afin de remplir leurs quotas (et ne pas payer d'amendes).

**Non Cumulables avec « Habiter Mieux sérénité »**



**Publics concernés :** propriétaire occupant, locataire, résidence principale et secondaire. Bâtiment de plus de deux ans

## **Quelques recommandations avant que le client ne signe les devis**

### *Les CEE*

1. Le client doit s'inscrire sur internet sur un des **différents sites proposant la valorisation des CEE** et **obtenir une offre de prime CEE** avant la signature du devis.
2. Les certificats d'économie d'énergie **ne pourront être valorisés qu'une seule fois**.
3. Les travaux éligibles sont soumis à des **conditions de performance énergétique (entreprises RGE et performances)**.



## Les primes « coup de pouce » isolation et chauffage hors conditions de ressources

Les CEE

La charte « Coup de pouce Isolation » prévoit des primes d'au moins :

- 10 €/m<sup>2</sup> pour isolation des combles et toitures
- 10 €/m<sup>2</sup> pour Isolation de planchers bas

Remplacement d'une <u>chaudière gaz ou fioul</u> hors condensation par :						Remplacement d'un équipement de chauffage au charbon par :
Chaudière biomasse performante	Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau	Système solaire combiné	Pompe à chaleur hybride	Raccordement à un réseau de chaleur EnR&R**	Appareil de chauffage au bois très performant	
2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	700 €	800 €	



# Les primes « coup de pouce » isolation et chauffage pour les ménages précaires

Les CEE

La charte « **Coup de pouce Isolation** » prévoit des primes d'au moins :

- 12 €/m<sup>2</sup> pour isolation des combles et toitures
- 12 €/m<sup>2</sup> pour Isolation de planchers bas

Nombre de personnes composant le ménage		Plafonds de revenus du ménage (hors Ile de France) (€)				
		Ménages modestes				
1		19 074				
2		27 896				
3		33 547				
4		39 192				
5		44 860				
Par personne supplémentaire		+ 5 651				
Remplacement d'une <u>chaudière gaz ou fioul</u> hors condensation par :						Remplacement d'un équipement de chauffage au charbon par :
Chaudière biomasse performante	Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau	Système solaire combiné	Pompe à chaleur hybride	Raccordement à un réseau de chaleur EnR&R**		Appareil de chauffage au bois très performant
4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	700 €		800 €

# Où demander des primes CEE ?

## *Les CEE*

Certains territoires en partenariat avec un courtier en prime énergie ont mis en place des plateformes proposant des primes CEE.

- Primes CEE du Grand Chambéry :

<https://www.grandchambery.fr/2646-estimer-votre-prime-cee-pour-vos-travaux.htm>

- Primes CEE de Cœur de Savoie :

<https://www.coeurdesavoie.fr/4065-certificats-d-economies-d-energie.htm>

- Primes CEE de l'Assemblée du Pays de Tarentaise Vanoise :

<https://www.tarentaise-vanoise.fr/primes-energies-bonifiees>

# ZOOM SUR : l'isolation à 1 euro

*Les CEE*

Publics concernés : propriétaire occupant ou locataire. Bâtiment de plus de deux ans

Travaux concernés : isolation du plancher bas, sous-sol, garage, combles perdus

Le client cède à l'entreprise réalisant les travaux, la prime CEE à laquelle il avait droit. L'entreprise se rémunère de cette façon.

La possibilité de bénéficier de l'isolation à 1€ sans conditions de ressources peut :

- varier en cours d'année
- être définie en fonction de la surface à isoler, du lieu, etc.

**C'est l'entreprise vous proposant ce service qui jugera si l'opération est suffisamment rentable pour elle !**

# Synthèse des aides financières



*TVA à 5,5%*

<b>MaPrimeRénov'</b>	+	<b>Prime CEE</b>	+	<b>Eco-prêt à Taux Zéro</b>
<i>Aide de l'État</i>		<i>Aides des entreprises privées</i>		<i>Prêt bancaire</i>

Parcours alternatif possible pour les revenus modestes et très modestes :

*TVA à 5,5%* + Habiter Mieux sérénité + **Eco-Prêt à Taux Zéro** + Aides locales **sauf TESS**



# L'éco-prêt à Taux Zéro

*Prêt bancaire*

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) permet de financer la rénovation énergétique d'un logement sans faire d'avance de trésorerie et sans payer d'intérêts.

Cumulable avec les autres aides mobilisables.

Pour les propriétaires occupant, bailleurs ou une société civile immobilière.

Ce prêt est sans conditions de ressources.

C'est une résidence principale depuis plus de 2 ans.  
C'est un logement individuel ou collectif.



# Comment votre client peut contracter un prêt ?

## *L'Éco-prêt à Taux Zéro*

Attention, il est impératif que les travaux n'aient pas été commandés (signature du devis) avant que l'offre de prêt ait été émise.

- Il faut que le client s'adresse à une banque partenaire munie **du formulaire « emprunteur », « entreprise » et des devis.**
- **Vous devez compléter le formulaire « entreprise »**

Attention, **la banque reste libre de refuser l'octroi d'un éco-PTZ** comme pour tout autre prêt. Le client pourra être amené à souscrire **une assurance emprunteur.**

- Le versement de l'éco-PTZ peut **s'effectuer en 1 seule fois** sur la base du descriptif et des devis détaillés avec les travaux envisagés.
- Une fois le prêt accordé. Le client a **trois ans** pour réaliser les travaux
- **À l'issue des travaux (facturation)**, le client fournit à la banque les justificatifs des travaux réalisés.

<https://www.ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference>

## Synthèse des aides financières

*TVA à 5,5%*

MaPrimeRénov'

+

Prime CEE

+

Eco-prêt à Taux Zéro

+

**Aides locales  
éventuelles**

*Aide de l'État*

*Aides des entreprises  
privées*

*Prêt bancaire*

*Aide départementale TESS 2021*

*+ Grand Chambéry*

*+ Cœur de Savoie*

*+ Cœur de Maurienne Arvan*

# Le programme TESS du département de la Savoie

*Aide locale*

- Pour un **propriétaire occupant** ou **propriétaire bailleur** d'un logement en maison individuelle ou en immeuble collectif de plus de 10 ans (uniquement pour résidence principale),
- Non éligible au programme Habiter Mieux sérénité,

Nombre de personnes composant le ménage	1	2	3	4	5 et plus
Revenu fiscal annuel de référence maximum	29 148€	42 848 €	51 592 €	60 336 €	69 081 €



# Le programme TESS du département de la Savoie

Aide locale

	Types de travaux éligibles	Critères techniques	Subvention départementale 2021
Isolation	Toiture (rampants)	$R \geq 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$	15€/m <sup>2</sup>
	Toiture (plancher des combles)	$R \geq 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$	10€/m <sup>2</sup>
	Toiture terrasse	$R \geq 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$	15€/m <sup>2</sup>
	Murs (isolation par l'extérieur)	$R \geq 4 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$	15€/m <sup>2</sup>
	Plancher bas	$R \geq 3,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$	10€/m <sup>2</sup>
	Parois vitrées (en travaux complémentaires uniquement)	Fenêtres de toiture : $U_w \leq 1,5 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{k}$ et $S_w \leq 0,15$ Autres fenêtres ou porte-fenêtre : $U_w \leq 1,3 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{k}$ et $S_w \leq 0,35$	100€/m <sup>2</sup>
Chauffage	Appareil indépendant (ex : poêle) en remplacement d'un appareil indépendant au bois non-performant < 2002	Rendement > 80 % (type label Flamme verte 7*)	10% du montant TTC des travaux éligibles Plafond : 500€
	Chaudière bois automatique	Rendement > 90 % (type label Flamme verte 7*), norme NF EN 303.5	10% du montant TTC des travaux éligibles Plafond : 1000€

## Synthèse des aides financières

*TVA à 5,5%*

MaPrimeRénov'

+

Prime CEE

+

Eco-prêt à Taux Zéro

+

Aides locales éventuelles

*Aide de l'État*

*Aides des entreprises  
privées*

*Prêt bancaire*

*Aide départementale TESS 2021*

*+ Grand Chambéry*

*+ Cœur de Savoie*

*+ Cœur de Maurienne Arvan*

Parcours alternatif possible pour les revenus modestes et très modestes :

*TVA à 5,5%* + Habiter Mieux sérénité + Eco-Prêt à Taux Zéro + Aides locales **sauf TESS**

# Les aides à la rénovation de Grand Chambéry

*Aide locale*

## Opération « BALANCE TON POÊLE »

Bonus pour le **remplacement d'un ancien poêle à bois, insert ou foyer ouvert** (d'avant 2002) par un nouvel appareil labellisé Flamme verte 7 étoiles ou équivalent :

- 1 000 € d'aide pour un poêle à bois à bûches
- 2 000 € d'aide pour un poêle à bois à granulés

## Bonus Air'Renov

Bonus Air'Renov pouvant aller **jusqu'à 8 000 €** pour le remplacement d'une ancienne chaudière fioul par une chaudière gaz THPE ou bois granulés couplé à des travaux d'isolation extérieure et de ventilation de votre habitation.

**Conditions et détails : 04 56 11 99 00**

<https://www.grandchambery.fr/2611-balance-ton-poele.htm>

<https://www.grandchambery.fr/2755-bonus-air-renov.htm>



# Aide à la rénovation énergétique de Cœur de Savoie

## *Aide locale*

Pour les travaux **d'isolation**, dans la limite de **16 000 € de dépenses éligibles**

- Aide à l'isolation
- Bonus aux matériaux puits de carbone
- Bonus à la rénovation globale
- Aide aux énergies renouvelables

Des aides pour l'isolation et l'installation d'énergies renouvelables sont également disponibles pour les logements collectifs.

Informations complémentaires/demande de subventions :

<http://www.coeurdesavoie.fr/2348-renovation-de-l-habitat.htm#par25448>



# Aide à la rénovation de Cœur de Maurienne Arvan

## *Aide locale*

Personnes éligibles : propriétaire bailleur ou occupant sous conditions de ressources

RFR ≤ 30 000 € pour 1 personne

40 000 € pour 2 personnes + 10 000€ par personne supplémentaire

**Aide pour l'efficacité énergétique**

**Aide pour les énergies renouvelables dans le neuf et la rénovation**

Informations complémentaires et demande de subventions :

<https://www.coeurdemaurienne-arvan.com/vos-services/habitat/programme-local-de-lhabitat/reduire-ses-depenses-denergie/>



## Synthèse des aides financières

Parcours alternatif possible pour les revenus modestes et très modestes :

*TVA à 5,5%* + **Habiter Mieux sérénité** + Eco-Prêt à Taux Zéro + Aides locales **sauf TESS**

# Habiter Mieux Sérénité

*Aide de l'ANAH*

Habiter Mieux sérénité, c'est **un accompagnement conseil et une aide financière** à la rénovation énergétique des logements de plus de 15 ans.

Condition : **un gain énergétique d'au moins 35%** suite aux travaux. Le financement est proportionnel au montant des travaux.



## Le montant de l'aide Habiter Mieux sérénité

Catégorie « ressources très modestes » (RFR MaPrimeRénov Bleu) :

- 50 % du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux Sérénité est de 15 000 € maximum.
- + la prime Habiter Mieux : 10 % du montant total des travaux HT, dans la limite de 3 000 €.
- + des éventuelles aides locales, caisse de retraite

Catégorie « ressources modestes » (RFR MaPrimeRénov Jaune) :

- 35 % du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux Sérénité est de 10 500 € maximum.
- + la prime Habiter Mieux : 10 % du montant total des travaux HT, dans la limite de 2 000 €.
- + des éventuelles aides locales, caisse de retraite

# Plafonds de ressources

*Habiter Mieux Sérénité*

## Plafonds de ressources

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition			
	MaPrimeRénov' Bleu Anciennement très modeste	MaPrimeRénov' Jaune Anciennement modeste	MaPrimeRénov' Violet Revenus intermédiaires	MaPrimeRénov' Rose Revenus supérieurs
1	Jusqu'à 14 879 €	Jusqu'à 19 074 €	Jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	Jusqu'à 21 760 €	Jusqu'à 27 896 €	Jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	Jusqu'à 26 170 €	Jusqu'à 33 547 €	Jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	Jusqu'à 30 572 €	Jusqu'à 39 192 €	Jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	Jusqu'à 34 993 €	Jusqu'à 44 860 €	Jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personnes supplémentaires	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €



# Les bonus cumulables avec le programme

## *Habiter Mieux Sérénité*

Deux bonus cumulables :

- **Un bonus sortie de passoire thermique de 1 500 €** en complément pour les logements les plus énergivores dont l'étiquette énergétique avant travaux est F ou G, et dont l'étiquette après travaux est E ou mieux.
- **Un bonus BBC de 1 500 €** en complément pour les logements dont l'étiquette énergétique après travaux est A ou B.

### Opérateurs ANAH :

Centre ancien de Chambéry CRISTAL HABITAT 04 79 71 99 99	OPAH Arlysère SOLIHA - Mme Gaëlle FRANCILLON 04 76 85 93 97 - <a href="mailto:g.francillon@soliha.fr">g.francillon@soliha.fr</a>
	OPAH Cœur de Tarentaise URBANIS 04 79 33 21 26
PIG Grand Chambéry URBANIS 04 79 33 21 26	Secteur diffus non couvert par un OPAH ou un PIG BONNIN-DEMARCHI 0 456 480 011 ou SOLIHA - Mme Carmoin 04 76 85 93 95 - <a href="mailto:j.carmoin@soliha.fr">j.carmoin@soliha.fr</a>

# Les bonus cumulables avec le programme

## Habiter Mieux Sérénité

Un complément d'aide est apporté par la collectivité en cas d'OPAH ou PIG et par le Département (et éventuellement par la caisse de retraite) dans le cas d'un programme de travaux liés à « Habiter Mieux sérénité ».

Propriétaires occupants, pour le programme « Habiter Mieux Sérénité »  
Dossier de demande à remplir en ligne : <https://monprojet.anah.gouv.fr/>

Des aides à la rénovation énergétiques peuvent être également octroyées pour les propriétaires bailleurs par l'ANAH mais prenant en compte d'autres conditions (ressources du locataire etc...)



# Synthèse

# Le cumul des aides financières

## Synthèse

	Ma Prime Rénov'	Éco-prêt à taux zéro	Aides de l'ANAH	Aides des collectivités locales	Aides des fournisseurs d'énergie
Ma Prime Rénov'		✓	✗	✓ Avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	✓ Avec un écrêtement de MaPrimeRénov'
Éco-prêt à taux zéro	✓		✓	✓	✓
Aides de l'ANAH	✗	✓		✓	
Aides des collectivités locales	✓ Avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	✓	✓		✓
Aides des fournisseurs d'énergie	✓ Avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	✓	✗	✓	

### Calcul de MaPrimeRénov' :

Le montant cumulé de MaPrimeRénov' et des aides des fournisseurs d'énergie ne doit pas dépasser :

- 90 % de la dépense éligible pour MaPrimeRénov' bleu
- 75 % de la dépense éligible pour MaPrimeRénov' jaune
- 60 % de la dépense éligible pour MaPrimeRénov' violet
- 40 % de la dépense éligible pour MaPrimeRénov' rose

D'autre part, le montant cumulé de toutes les aides ne doit pas dépasser 100 % de la dépense éligible

# Les parcours possibles

## Synthèse

- **RFR inférieur aux critères de l'ANAH** (modeste ou très modeste / MaPrimeRénov Bleu et Jaune) pour les mêmes travaux :

- « **Habiter Mieux sérénité** » + aides locales éventuelles ou des caisses de retraite + Eco-PTZ

Ou

- « **MaPrimeRénov Bleu ou Jaune** » (suivant travaux) + CEE (ou coup de pouce chauffage et/ou isolation) + aides locales éventuelles + Eco-ptz

- **RFR supérieur aux critères de l'Anah** :

- « **MaPrimeRénov Violet ou Rose** » (suivant travaux) + CEE (ou coup de pouce chauffage et/ou isolation) + aides locales éventuelles + Eco-ptz

# Priorisation des demandes d'aides (parcours classique)

*Synthèse*

- 1 Prime CEE
- 2 Les aides locales
- 3 MaPrimeRénov'
- 4 Eco-Prêt à Taux Zéro

Merci de votre attention !



Contactez le Service FAIRE Savoie

04 56 11 99 00

ou sur [info@faire73.fr](mailto:info@faire73.fr)



## Et pour terminer ....un MOOC sur la rénovation performante

### A propos du MOOC Rénovation performante – Risques et bon réflexes

Son objectif ? Vous aider à atteindre sans risque les performances attendues de vos rénovations !

Conçu et développé par l'AQC, assistée de l'ASDER, ce MOOC vise à :

- **partager et valoriser les enseignements issus des retours d'expériences de centaines de rénovations performantes que l'AQC a pu mettre en exergue dans le cadre du Dispositif REX BP depuis 2010.**

2 parcours dans ce MOOC pour connaître les préconisations et les bons gestes :

- sur l'enveloppe d'un bâtiment (menuiseries, façades, toitures et planchers)
- sur les systèmes (chauffage, ventilation et autres équipements)

Plongez-vous dans cette formation pour découvrir les risques et bonnes pratiques de la rénovation performante ou conforter vos connaissances sur le sujet.

<https://www.mooc-batiment-durable.fr/courses/course-v1:ASDER+2021+SESSION01/about>